



## *Dossier de presse*

### **3<sup>EME</sup> OPERATION COLLECTIVE DU TERRITOIRE DU LAC DU BOURGET 2016-18**

#### **POUR UNE REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES DISPERSEES**

- 2003-2015 : 12 ANS D' ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS
  - 2000 : INITIATION DES DEMARCHES
  - 2003-07 : CONTRAT INDUSTRIE
  - LA NOTION D' OPERATION COLLECTIVE
  - 2009-12 : 1<sup>ERE</sup> OPERATION COLLECTIVE
  - 2013-15 : 2<sup>NDE</sup> OPERATION COLLECTIVE
- LA 3<sup>EME</sup> OPERATION COLLECTIVE : 2016-18
  - LES OBJECTIFS
  - UNE STRATEGIE
  - 12 PARTENAIRES S' ENGAGENT SUR 3 ANS



# 2003-2015 : 12 ANS D' ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

## 2000 : INITIATION DES DEMARCHES

- Réalisation des premiers diagnostics sur le territoire de CMCA visant à régulariser les rejets industriels.

## 2003-07 : LE CONTRAT INDUSTRIE...

- Territoire concerné : Chambéry métropole, Grand Lac<sup>1</sup> et CCCA<sup>2</sup>,
- 70 entreprises mises en conformité,
- 1 600 000 € d'investissement,
- 870 tonnes de déchets dangereux collectés.



## LA NOTION D'OPERATION COLLECTIVE

La lutte contre les pollutions notamment par les substances dangereuses constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Ces substances, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable, la faune et les milieux aquatiques. Elles appauvrissent la vie biologique des rivières et du lac. Certains enjeux sanitaires sont spécifiquement identifiés.

Le cadre d'actions dénommé « Opération collective » a été fixé par l'Agence de l'eau. A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, le bassin versant du lac du Bourget est classé comme un secteur prioritaire par l'Agence de l'eau pour la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses. L'objectif est d'aider les industriels à réduire de façon significative les flux polluants toxiques dispersés.

### **Les principales substances dangereuses concernées :**

*Hydrocarbures, métaux lourds, pesticides, produits chimiques de process, peintures, solvants, huile de découpe de métaux, produits de nettoyage.*

<sup>1</sup> Grand Lac - Communauté d'agglomération du lac du Bourget

<sup>2</sup> Communauté de communes du canton d'Albens

## Pourquoi ?

- Compte tenu de la multitude d'activités qui génère une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en œuvre reposent sur des **démarches collectives** mobilisant les acteurs concernés **sur un même territoire** : émetteurs de rejets, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs.

## Où ?

Ces démarches sont conduites sur deux types de territoires prioritaires :

- Les agglomérations pour lesquelles les actions doivent viser toutes les activités économiques polluantes présentes sur leur territoire ;
- Les territoires ciblés et fortement marqués par une problématique toxique (territoire identifié dans le SDAGE).

## Qui ?

- Les collectivités : acteurs essentiels des opérations collectives, elles mettent en œuvre les actions (diagnostics, mises en conformité, suivi des entreprises) et plus largement définissent une politique de gestion des rejets non domestiques.
- L'Agence de l'Eau : elle finance la mise en application de l'Opération collective au travers des chargés de mission, elle instruit les dossiers techniques et finance les travaux de mise en conformité.
- L'Etat : les services de la DREAL et de la DDCSPP, ils apportent un appui réglementaire à l'Opération collective.
- Les partenaires économiques (chambres consulaires, syndicats et fédérations) : ils soutiennent et promeuvent l'opération en apportant leur expérience et leur connaissance du monde économique.

## Combien ?

L'agence de l'eau soutient financièrement ces opérations entre 30 à 70% des montants investis.

Le bassin versant du lac du Bourget est identifié comme prioritaire au regard du SDAGE<sup>3</sup>. Dès 2009, ces opérations à destination des entreprises ont intégré cet axe de mobilisation sous l'égide des Opérations Collectives lancées par l'Agence de l'eau RMC.

---

<sup>3</sup> Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-21

## BILAN DES PRECEDENTES OPERATIONS COLLECTIVES



Déchets dangereux



Point de collecte



Bacs de rétention



Stockage aux normes



Séparateur



Cabine de dégraissage

### 2009-12 : 1<sup>ERE</sup> OPERATION COLLECTIVE

- Renforcement des services des collectivités (2 postes à Chambéry métropole, 2 postes à Grand Lac, 1 poste pour la CCCA),
- Mise en place d'actions sur des secteurs d'activités ciblés prioritaires,
- 230 projets de mise en conformité pour 118 entreprises engagées,
- 11 000 000 € d'investissement.

#### **Branches d'activités de la 1<sup>ère</sup> Opération collective :**

*Peintres, restaurants.*

#### **Quelques chiffres-clés**

**→ 1 300 tonnes de déchets dangereux collectés auprès de 175 entreprises.**

### 2013-15 : 2<sup>NDE</sup> OPERATION COLLECTIVE

- Recentrage des actions sur les pollutions toxiques,
- Extension de l'opération collective à tout le bassin versant,
- Renforcement des actions sur les secteurs d'activités prioritaires,
- 83 entreprises ont bénéficié des aides financières à la mise en conformité des rejets,
- 132 projets pour un montant de 5 M€,
- Le montant de subventions s'élève à 2,6 M€.

#### **Branches d'activités de la 2<sup>nde</sup> Opération collective :**

*Peintres, garages automobiles, activités de lavage, distribution de carburant, équipements techniques de collectivités, entreprises de nettoyage.*

#### **Quelques chiffres-clés**

**→ 25 aires de lavage munies de prétraitement et rejet au réseau d'eaux usées,**  
**→ 10 aires de distribution de carburant munies de prétraitement,**  
**→ 18 dossiers sur le stockage des déchets dangereux,**  
**→ 19 bacs à graisse installés pour une capacité totale d'environ 1 500 couverts.**

## LA 3<sup>ÈME</sup> OPERATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET : 2016-18

### LES OBJECTIFS

#### Un large territoire

Cette 3<sup>ème</sup> opération confirme l'intérêt d'une démarche de bassin versant. Le territoire comprend les 65 communes du bassin versant.

Ainsi Chambéry métropole, Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, la CCCA, la CCC<sup>4</sup> et la CCPA<sup>5</sup> + 4 communes indépendantes (St Thibaud de Couz, St Jean de Couz, Apremont, Bloye) sont concernées.

#### Un contrat partenarial

Coordonnée et animée par le CISALB, cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cette démarche associe aux collectivités précédentes :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie (CCI),
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie (CMA),
- La Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
- La Fédération du Bâtiment et des travaux publics (FBTP),
- Les syndicats professionnels (CNPA, FNTR, FNTV, UNIS, FEP, SPENRA, FARE),
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP, dont anciennement la Direction des services vétérinaires).

#### Pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant du lac du Bourget par :

- **La mise en conformité des rejets** : aboutir au respect des valeurs limites de rejets aux réseaux d'eaux usées et pluviales, conformément au règlement d'assainissement.
- **La réduction ou le traitement des flux toxiques avant rejet** : soutenir l'installation de dispositifs de prévention des pollutions ou de prétraitement des rejets au sein des entreprises pour améliorer l'impact sur le réseau d'assainissement ou dans le milieu naturel.
- **Le recueil de données sur les flux de pollution** : afin d'assurer un suivi des actions entreprises et leurs effets.



<sup>4</sup> Communauté de communes de Chautagne

<sup>5</sup> Communauté de communes du pays d'Alby/Chéran

- **La protection des personnels d'assainissement et des stations d'épuration** : préserver la santé des agents et soutenir le bon fonctionnement des unités de dépollution des eaux usées.

## LA STRATEGIE

---

### 4 actions prioritaires

- 1. Réduire les pollutions toxiques**, par des équipements adaptés, sur des sites ciblés comme prioritaires et auprès des branches d'activités spécifiques et **régulariser** par la mise en place d'autorisations **administratives** de rejet.
- 2. Améliorer la connaissance et le suivi des pollutions toxiques** dans : les effluents industriels, les déchets, les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et les milieux récepteurs.
- 3. Réduire les pollutions non toxiques** par la mise en place d'équipements adaptés, sur les rejets impactants pour le système d'assainissement ou le milieu naturel et **régulariser** par la mise en place d'autorisations **administratives** de rejet.
- 4. Valoriser et Communiquer** les bonnes pratiques auprès des professionnels et du grand public.

**Branches d'activités de la 3<sup>ème</sup>  
Opération collective :**

*Peintres, garages automobiles,  
activités de lavage, distribution de  
carburant, équipements techniques de  
collectivités, entreprises de nettoyage*

+

*Entreprises ciblées selon leurs rejets.*

### Une aide publique à l'investissement

Cette 3<sup>ème</sup> Opération collective du lac du Bourget s'inscrit dans le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau dénommé « Sauvons l'eau ! ». L'Agence de l'eau mobilise jusqu'à **3 300 000 € HT** pour cette 3<sup>ème</sup> Opération collective sur le territoire du lac du Bourget.

Distribuée par un subventionnement entre 30 et 60% des montants engagés, cette aide viendra soutenir les investissements industriels envisagés :

- 4 000 000 € HT d'investissement pour la lutte contre les pollutions toxiques.
- 800 000 € HT d'investissement pour la lutte contre les pollutions non toxiques.

Parallèlement, elle cofinance les postes nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Ce sont 5 équivalents temps plein sur les 3 années concernées qui seront ainsi financés au sein de Chambéry métropole, Grand Lac - communauté d'agglomération du lac du Bourget, la CCCA et le CISALB.

**Jeudi 11 février 2016, 10h45,**

dans les locaux du Service des eaux de Chambéry métropole à Chambéry,

**La 3<sup>ème</sup> Opération collective au lac du Bourget  
sera officiellement signée par :**

**Michel Dantin,**

Président du CISALB, Maire de Chambéry, Député européen

**Dominique Dord,**

Président de Grand Lac-communauté d'agglomération du lac du Bourget, Député-Maire  
d'Aix-les-Bains

**Xavier Dullin,**

Président de Chambéry métropole, Conseiller régional

**Bernard MARIN,**

Président de la communauté de commune du canton d'Albens

**Laurent Roy,**

Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

---

#### **Contacts au CISALB**

- Cyrille Girel, Coordinateur de l'Opération collective 2016-18  
[cyrille.girel@cisalb.fr](mailto:cyrille.girel@cisalb.fr) / 04 79 70 64 65
- Renaud Jalinoux, Directeur  
[renaud.jalinoux@cisalb.fr](mailto:renaud.jalinoux@cisalb.fr) / 04 79 70 64 70
- Géraldine Lapierre, Responsable du Pôle Sensibilisation et Communication  
[geraldine.lapierre@cisalb.fr](mailto:geraldine.lapierre@cisalb.fr) / 04 79 70 64 68

#### **Liens utiles**

- [www.cisalb.com](http://www.cisalb.com)
- [www.facebook.com/cisalb.com](https://www.facebook.com/cisalb.com)